

Ce que la prévention peut apprendre des politiques et actions sur les drogues

La question des drogues - plus généralement des substances psychoactives - est riche d'enseignements pour les politiques et pratiques de prévention et de sécurité collective. Le CIPC compte mettre à profit, au cours des prochains mois, le travail qu'a fait Daniel Sansfaçon au cours des deux dernières années à titre de directeur de la recherche du Comité spécial du Sénat canadien sur les drogues illicites. Les enseignements que peuvent tirer la connaissance et la pratique de la prévention à partir du cas de figure des drogues sont de plusieurs types.

Des approches basées sur les connaissances

En matière de drogues illicites, la plupart des pays occidentaux du Nord se sont dotés, depuis une dizaine d'années, d'outils de connaissance des tendances et des enjeux. Aux États-Unis, en Angleterre et en Australie, des enquêtes en population générale et en population étudiante sont menées tous les ans (USA) ou tous les deux ans (Angleterre et Australie) pour identifier les tendances de consommation et les modes d'usage. L'Europe des 15 s'est dotée, en 1993, de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies www.emcdda.org qui rassemble les principales tendances que lui fournissent les points focaux dans chaque pays. Ce travail de mise en commun permet notamment de réfléchir sur les indicateurs pertinents et d'atteindre graduellement à une meilleure harmonisation. De manière encore plus pointue, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies www.drogues.gouv.fr a mis en place un dispositif TREND qui permet de connaître les produits émergents et les usages qui en sont faits dans une série de villes françaises. Les avantages de ces observatoires sont évidents : ils fournissent un matériau première pour l'évaluation des politiques publiques. Ils permettent aussi aux acteurs de mieux identifier les priorités d'action. Et ces observatoires combinent des données de police et de justice à des données épidémiologiques et de santé. Il en résulte une lecture plus fine des enjeux que posent les usages et la circulation des substances psychotropes. On peut imaginer aisément les avantages d'un regard semblable pour les questions de prévention et de sécurité.

Des approches intégrées et diversifiées

Après l'apparition du virus du VIH-Sida et peu après la réalisation que l'utilisation de drogues par injection en était l'un des vecteurs de transmission, se sont développées des approches dites de réduction des risques : échange de seringues d'abord, puis sites d'accueil à bas seuil pour les toxicomanes (ne requérant pas l'abstinence), augmentation du maintien à la méthadone et à d'autres produits de substitution, et plus récemment, suite à l'expérience suisse, développement des cliniques d'injection pour héroïnomanes (voir la note sur la pratique suisse). Ces approches s'ajoutaient ainsi aux programmes de prévention primaire, aux programmes de sevrage et de traitement des dépendances, et aux actions de réinsertion sociale.

Dans la foulée des premières expériences américaines, des tribunaux spéciaux sur les drogues (il en existe deux au Canada financés par le Centre national de prévention du crime ; voir : www.crime-prevention.org ; et plusieurs en Angleterre ainsi qu'en Australie), ont favorisé le traitement des contrevenants présentant des problématiques de dépendances aux drogues. (Cette pratique, il convient de le noter, n'est pas très différente de l'injonction thérapeutique prévue dans la loi française de 1970.) Bref, les politiques sur les drogues ont intégré une diversité d'actions capables de répondre aux diverses situations vécues par les usagers et leur entourage. C'est d'une intégration et d'une diversification de ce type que les politiques sur la prévention ont encore souvent besoin.

Des approches interministérielles

En Australie et en France notamment, les réponses publiques ont été portées par des missions interministérielles se rapportant directement au bureau du Premier Ministre. C'était reconnaître que les questions relatives aux drogues n'appartiennent pas en propre ni à la santé, ni à la justice, ni aux services sociaux, mais coupent à travers tous ces champs de responsabilité. On aura ainsi vu, sous l'impulsion de Mme Nicole Maestracci à la présidence de la Mission interministérielle de lutte à la drogue et aux toxicomanies en France, s'instaurer une véritable pratique de l'interministérialité qui a facilité l'intégration et la diversification des réponses publiques aux enjeux posés par les substances psychoactives.

Apprendre aussi des difficultés

La question des drogues illicites permet aussi d'apprendre de ses difficultés. Chacun sait à quel point ce champ est miné, idéologique souvent, en tout cas générateur de dichotomies pas toujours utiles. L'opposition entre légalisation et prohibition vient immédiatement à l'esprit. Pourtant, comme le soulignait récemment le Forum Mondial Drogues 2002 (voir le compte-rendu du Forum), non seulement il ne saurait y avoir un seul régime de réglementation pour les diverses substances, mais de surcroît c'est déjà une réalité que toutes les substances ne sont pas soumises aux mêmes règles. En matière de prévention et de sécurité collective, il est encore trop fréquent de voir s'opposer ces deux termes, comme si la sécurité, bien collectif, ne passait pas obligatoirement par la prévention, et la capacité à construire la sécurité n'exigeait pas aussi des approches répressives.

Autre difficulté, corollaire de la première, la difficulté de passer de la connaissance aux politiques. Le cas du programme DARE de prévention de l'usage de drogues est un cas de figure par excellence : malgré des évaluations rigoureuses qui en ont démontré l'inefficacité pour prévenir l'usage chez les jeunes adolescents, ce programme est toujours financé à coups de dizaines de millions de dollars et maintenant répandu dans 41 pays, dont le Canada, l'Angleterre et l'Australie. C'est d'ailleurs l'écart entre les connaissances et l'action qui avait, pour partie, mené le CIPC à entamer son programme de travail sur l'évaluation (voir le premier des deux documents de réflexion du CIPC là dessus sur le site Internet du CIPC (www.crime-prevention-intl.org)).

Enfin, et c'est encore plus directement pertinent pour les pratiques de prévention et de sécurité collective, la difficulté à penser les relations entre drogues, délinquance et insécurité. En tout état de cause, si tant est qu'on ne puisse établir de relation causale entre l'usage de drogues illicites et la délinquance autre que celle découlant de l'illégalité des substances (mais qu'une association forte existe entre usage d'alcool et violences), on ne peut non plus ignorer les insécurités publiques générées par les usages de drogues dans les quartiers. Ni non plus d'ailleurs que les effets pervers de la prohibition sur les petites et grandes criminalités. Les divers systèmes ADAM de détection des drogues illicites chez les personnes arrêtées mis en place d'abord aux USA (puis en Angleterre, en Australie, au Chili, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud, en Malaisie et en Écosse) peuvent contribuer à une meilleure compréhension des relations entre drogues et criminalité mais risquent en même temps de donner une lecture superficielle de la complexité de ces relations. Bref, il y a là tout un travail de déblayage à faire.

Daniel Sansfaçon, Directeur général adjoint, CIPC